

Le mot du président

Retours rapides retours sur 2019 ...

- de nouvelles associations ont rejoint l'A.U.P.F. cette année : l'U.P. du pays d'Aix (13), l'U.P. association Alderan de Toulouse (31), l'U.P. de Montargis (45), l'U.P.T. de Cahors Quercy (46), l'U.P. rurale de Framécourt (62) et le C.R.U.P. d'Occitanie.

Comme toutes les autres, elles ont le souci du partage des savoirs.

- pari réussi pour l'U.P. Transfrontalière de Forbach qui fêtait ses 20 ans et accueillait le colloque annuel. Malgré l'éloignement géographique, une cinquantaine de participants s'y sont retrouvés pendant deux jours.

Souignons la présence de Monsieur le Maire de Forbach à l'ouverture de la manifestation aux côtés de la présidente et de la directrice de l'U.P.T.

- le site de l'A.U.P.F. : dans sa nouvelle version, il fonctionne depuis une année. Il est régulièrement visité et il est mis à jour à partir des informations reçues par l'A.U.P.F.

N'hésitez pas à nous adresser les éléments que vous souhaitez y publier.

- la « Lettre de l'A.U.P.F. » : c'est un outil qui vous appartient, un lien entre les associations. Vous pouvez nous faire parvenir des articles que nous aurons plaisir à publier.

N'hésitez pas à vous emparer de cette possibilité.

Dans la perspective des évolutions à venir au 1^{er} janvier 2021, si votre association s'engage dans la formation professionnelle, vous aurez à effectuer diverses formalités nouvelles en 2020 afin de pouvoir être légalement agréé. Le C.N.E.A. peut vous apporter divers conseils pour faciliter vos démarches.

Pour sa part, l'A.U.P.F. met en place deux actions de mutualisation : mise en place d'un contrat cadre « logiciel de gestion - site web » et création d'une commission Formation Pro pour répondre aux obligations de la certification.

2020, une nouvelle année !

Il est encore temps de formuler, au nom de l'A.U.P.F., des vœux pour la réussite de vos projets et la poursuite de vos actions.

C'est le dynamisme collectif qui fait la force d'une association.

Michel GARDE, président
aupf.presidence@orange.fr

Vie statutaire 2020 ...

- Bureau le 13 février, à Paris (F.I.A.P. Jean Monnet)
- Conseil d'administration à Auch (Gers), les 28 et 29 mars
- Colloque annuel et C.A. à Mulhouse (Haut Rhin), date à préciser
- Assemblée générale à Mulhouse (Haut Rhin), date à préciser

Projets 2021

- Réunion du bureau en février, à Paris
- Réunion du conseil d'administration, date et lieu à préciser
- Colloque et assemblée générale à Mulhouse, date et lieu à préciser

Du côté du C.N.E.A.

⇒ **Formation : vers un référentiel national de qualité...**

À compter du 1^{er} janvier 2021, tout prestataire de formation déclaré devra s'acquitter d'une certification qualité conforme aux nouvelles exigences fixées par le décret n°2019-565 du 6 juin 2019 pour pouvoir être financé via des fonds publics ou mutualisés.

Les textes parus précisent la liste des 7 critères définis ainsi que la déclinaison de ces critères en indicateurs ; les modalités d'audits et les règles et modalités d'accréditation pour les organismes certificateurs.

Cette nouvelle obligation pour les organismes de formation s'inscrit dans la poursuite de la précédente réforme de 2014 qui avait donné le jour à un décret relatif à la qualité des organismes de formation paru le 30 juin 2015.

Un groupe de travail piloté par la D.G.E.F.P. associant de multiples acteurs a permis de construire un référentiel unique, visant à harmoniser les modalités d'obtention de la certification ainsi que les modalités d'audits.

Liste des critères qualité et déclinaison de ceux-ci en indicateurs

Les prestataires d'actions concourant au développement de compétences devront satisfaire 7 critères à compter du 1^{er} janvier 2021 :

1. Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus ;
2. L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations ;
3. L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ;
4. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ;
5. La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;
6. L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel ;
7. Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

À noter : le ministère du Travail a mis en ligne le 23 septembre une liste d'organismes certificateurs autorisés par le Comité français d'accréditation (Cofrac) à démarrer les activités de certification des organismes de formation qui souhaitent bénéficier de fonds publics ou mutualisés.

Au 24 septembre 2019, 8 certificateurs sont accrédités : Afnor Certification, Apave Certification, CERTUP, ICPF & PSI,

Assemblée générale - retour sur la gestion

Présenté par Jean-François LABARRE, trésorier, l'exercice 2018-2019 se solde par un excédent exceptionnel de 5 984,29 € en particulier lié à la dévolution des avoirs du C.R.U.P. Rhône-Alpes dissout.

⇒ **Les produits s'élèvent à 8 494,56 €**

66 associations dont 7 nouvelles

⇒ **Les charges s'élèvent à 2 510,27 €**

Les dépenses ordinaires ont été maîtrisées.

⇒ **L'exercice se soldant par un excédent,**

Le trésorier a proposé, cette année encore de ne pas modifier le montant des cotisations annuelles.

L'appel des cotisations 2019 se fera au début de 2020.

Contacteur l'AUPF : S.A.E.L. U.P. - A.U.P.F.

Colloque 2019 : ce que les participants en ont pensé ...

L'A.U.P.F. évalue la démarche engagée pour chaque colloque.

Avant son départ, chaque participant reçoit un questionnaire à compléter. Le nombre de retours varie d'une année à l'autre.

En 2019, sur 50 inscrits, 28 participants ont renseigné un questionnaire rempli en totalité ou partiellement.

Ce taux de retour permet d'avoir une idée sur les ressentis « à chaud ».

Les réponses ... (de sans intérêt = 0 à très intéressant = 10)

1. Le contenu du Colloque 2019 a répondu à mes attentes
27 réponses Moyenne : 8,77
2. La qualité de l'organisation et les conditions matérielles me conviennent : accueil, locaux, repas, ...
28 réponses Moyenne : 9,32
3. L'alternance des différentes séquences me convient : ateliers, communications et pratiques, visite, convivialité, ...
28 réponses Moyenne : 8,96
4. La formule « Ateliers interactifs » a globalement répondu à mes attentes.
27 réponses Moyenne : 8,66
5. J'ai trouvé de l'intérêt aux apports théoriques
26 réponses Moyenne : 7,92
6. J'ai trouvé de l'intérêt aux retours sur les ateliers interactifs
17 réponses Moyenne : 7,76
7. Intérêt des communications du dimanche autour des pratiques des U.P.
25 réponses Moyenne : 8,96
8. Je devrai pouvoir utiliser des apports de ce colloque dans ma pratique associative
28 réponses Moyenne : 7,29
9. Ce que je pense du rythme du colloque (de trop lent = 0 à trop rapide = 10)
28 réponses Moyenne : 6,89
10. Ce que je pense de la « séquence tourisme » de samedi après-midi (de sans intérêt = 0 à très intéressant = 10)
24 réponses Moyenne : 6,79

Le conseil d'administration, après Forboch

Tiers sortant en 2020

Brigitte BOURREL, U.P. Montauban (82)
Joël EISENEGGER, U.P. du Rhin Mulhouse (68)
Michel GARDE, S.A.E.L. U.P. Montélimar (26)
Annie GAY, UPAVAL Bourg-lès-Valence (26)
Yves GUERIN, U.N.T.L. Nyons (26)
Monique MERLE, ACCÉS Romans (26)
Pierre-Jean PARIS, Université Indépendante de Vichy (03)

Tiers sortant en 2021

Annick BOUREZ, ACCÉS Romans (26)
Julie DEGREMONT, IDEE-U.P. Belfort (90)
Olivier GASNIER, Université Indépendante de Vichy (03)
Dominique JACOMINO, Fédération U.P. Savoie Mt-Blanc Thonon (74)
Guillermo LOZANO, Université Coopérative Paris (75)
Karine PINEL, U.P.T. Castres (81)
Hervé TORREGROSSA, Le Kiosque U.P. de Thiers (63)

Tiers sortant en 2022

Alain BOZONNAT, U.P. de l'Uzège (30)
Anne Claire DEVANNE, U.P.E. de Strasbourg (67)
Sandra FILLEULE, U.P. du Rhin Mulhouse (68)
Guillaume GUTHLEBEN, IDEE-U.P. Belfort (90)
Jean-François LABARRE, U.T.L. Auch-Gascogne (32)
Claudie ROUTEAU, U.P.T. Albi (81)

Le bureau :

Michel GARDE (président), Alain BOZONNAT, Joël EISENEGGER (vice-présidents) Annie GAY (secrétaire), Annick BOUREZ (secrétaire adjointe), Jean-François LABARRE (trésorier), Yves GUERIN (trésorier adjoint), Brigitte BOURREL.

ADHÉSIONS 2020

L'assemblée générale n'a pas modifié le montant des adhésions qui reste inchangé : la **cotisation annuelle est fonction des d'adhérents de votre association.**

31 €	Jusqu'à 200 adhérents
63 €	De 201 à 500 adhérents
95 €	de 501 à 1 000 adhérents
126 €	Plus de 1 000 adhérents

Sur le site de l'A.U.P.F., vous pourrez **télécharger le bulletin d'adhésion** à nous retourner, accompagné de votre règlement.

Ne tardez pas pour régler votre cotisation annuelle.

Merci d'avance.

Jean-François LABARRE,
trésorier.

Découvrez le site de l'A.U.P.F. :

<http://www.universitespopulairesdefrance.fr>

Vous y trouverez des **informations** sur l'A.U.P.F. et sur les associations locales.

Les adhérents ont accès à un **espace réservé**.

Vous avez la possibilité de **nous contacter** à partir du site.